

U 129



MEMO A: Dir. Int. Yves Beauregard
DE: Sgt Jean Frenette
OBJET: Sujet: Dossier JP Légaré

DATE: 05 Août 1993
DOSSIER:
COPIE:

Monsieur.

Récemment, on m'a appris le retour prochain du Sgt Légaré dans le département de la gendarmerie. Il agira à titre de patrouilleur sur ma relève et ce dans le cadre d'un programme d'immersion.

Pour le personnel, le retour de M. Légaré comme patrouilleur "temporaire" n'est guère rassurant et même inquiétant. Personne depuis les dits événements ne nous a confirmé que M. Légaré était apte à effectuer un retour au travail. Nous n'avons jamais reçu de qui que ce soit la certitude que des correctifs avaient été apportés. On n'a même pas cherché à savoir, comment réagiraient les membres du personnel qui se sont retrouvés malgré eux impliqués dans ce dossier. Il n'y a jamais eu de consultation, on les a tout à fait ignorés. On ne s'est même pas préoccupé de ce qu'ils pouvaient ressentir. On a tout simplement décidé d'imposer encore une fois le problème à la base malgré tout ce qui a été dit et fait. Lorsque j'examine cela, j'ai le sentiment que le personnel de la gendarmerie est négligé et que les gens qui ont pris cette décision n'ont aucun respect pour les individus.

Les événements passés ont prouvé que le personnel était affecté et perturbé. Chez certains membres, la situation était devenu intolérable. La confusion régnait, il y avait nettement dégradation du moral et un climat d'insécurité s'était installé. Certains membres signalaient l'urgence de traiter ce dossier en priorité afin d'éviter des conséquences fâcheuses. Plusieurs se sont impliqués à fond sans aucune réserve dans le but précis de régler ce problème devenu majeur avec le temps. Le climat était devenu malsain et dangereux...

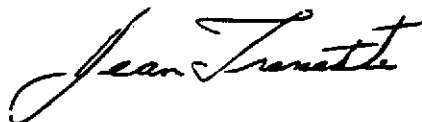
Aujourd'hui, je m'interroge sur la façon dont le dossier fut traité et sur le résultat final. Nous ne savons toujours pas si certaines carences dans le comportement, l'attitude et la personnalité de M. Légaré sont réglées.

Je crains les conséquences car des conflits sont à venir et je me préoccupe également pour la sécurité du personnel et pour le public en général. Je ne veux surtout pas dramatiser mais je demeure réaliste. L'atmosphère est tendue et la situation est en phase d'ébullition. Donc, je ne peux demeurer passif et accepter cette décision sans dire un mot.

Je ne crois pas que ce soit aux membres de mon équipe ou au personnel en général à prendre en main le *cas Légaré*. Nous nous sommes déjà suffisamment impliqués et aujourd'hui, pour toutes les raisons invoquées, nous ne voulons plus assumer cette lourde responsabilité qu'est le retour au travail de M. Légaré sur l'équipe.

Nous vous informons donc de notre désaccord avec votre décision et soyez assuré que si la présence de M. Légaré nous est imposée, nous vous tiendrons responsable de tout événement malheureux qui pourrait se produire.

Bien à vous.



Equipe *B* et les autres
signataires.

JF/39

c.c.: M. Michel Thériault, Président de la Fraternité
M. Richard Marcotte, Maire de la Ville de Mascouche
M. Marcel Therrien, Maire de la Ville de Lachenaie

p.j.: Liste des signataires

LISTE DES SIGNATAIRES

Nous avons pris connaissance de la correspondance interne du 5 aout 1993 ayant pour titre le dossier JP Légaré et nous sommes d'accord avec son contenu.

J'ai signé:

<i>Sylvain Laquet</i>	<i>[Signature]</i>
<i>Walterusse #31</i>	<i>Richard #35</i>
<i>[Signature] #34</i>	<i>[Signature] #30</i>
<i>[Signature]</i>	<i>Richard #32</i>
<i>Patrick Leclerc #18</i>	<i>Richard #15</i>
<i>Cet me [Signature] #37</i>	<i>[Signature] #28</i>
<i>Martin Lussier 23</i>	<i>[Signature] #31</i>
<i>St Celine St André #29</i>	<i>Les Bell #36</i>
<i>Benoit Lussier #19</i>	<i>[Signature] #20</i>
<i>[Signature] #11</i>	
<i>Francis Lussier St.</i>	